

retrouver en substance, du moins, dans les Annales de Tacite, mais il n'en fut rien. Le fragment conservé par le monument antique a deux fois plus de longueur que le discours entier, tel qu'il a été donné par l'historien latin. Toutefois, malgré sa concision, Tacite n'a certainement rien oublié d'essentiel ; il est donc permis de croire que nous connaissons toute la pensée de l'empereur. Tacite a beaucoup abrégé, et il a, en outre, disposé les arguments de l'orateur dans un ordre plus logique que le bronze ne les montre. Celui-ci commence par une invitation adressée aux sénateurs, à ne point considérer, comme une nouveauté, la proposition qui leur est soumise ; c'est justement la fin du discours dans l'historien. Le bronze place au milieu de la harangue les exemples cités ; par l'orateur impérial de sénateurs venus de l'étranger, tandis que Tacite plus judicieux en fait, en quelque sorte, son entrée en matière. Tacite est économe de noms propres et de détails ; il se borne à l'indication des faits qu'il est absolument indispensable de rappeler, Claude au contraire prodigue les hors-d'œuvre. Après avoir fait étalage de connaissances historiques, il délaye sa pensée dans de prolixes développements, sort à chaque instant de son sujet, recommande au sénat les fils de son ami Vestinus, et injurie un sénateur gaulois qui fut sans doute son ennemi. Après s'être mis lui-même en scène, il dit quelques mots de la cause des Gaulois-Chevelus, cite son père et parle encore de lui. Tacite a beaucoup embelli la parole du prince : il lui a donné ce qu'elle n'avait pas, l'éclat, la concision et une grande force de logique ; Claude se peint au naturel sur le bronze, il y est représenté comme aurait fait un miroir. Mais le fond des idées n'en est pas moins le même dans les deux discours ; ils ont bien évidemment le même sujet.

Le paradoxal Menestrier n'est cependant pas de cet avis : « On n'a qu'à lire, dit-il, les deux tables avec attention pour voir quelles sont tout autre chose que la harangue de Claude, pour ceux d'Autun. Cet empereur fit donc deux actions très-différentes au sénat au temps de sa censure ; il demanda, pour ceux d'Autun, le droit d'être admis aux charges de la république,